



**PROCES - VERBAL SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2022**

COMMUNE DE BIBLISHEIM

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. DEUTSCH Laurent, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, Mme TRITSCHLER Patricia,

Membres absents excusés: M. SCHEUER Marc, M. RITTER Fabrice

Membres absents non excusés M. WEBER Pierre,

Pouvoirs: M. RITTER à Mme TRITSCHLER, M. SCHEUER à Mme BUFF

Date de la convocation: 29 septembre 2022

Avant de passer à l'ordre du jour:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: Mme TRITSCHLER Patricia

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2022**

Le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	Acceptation du remboursement de l'assurance: bris de glace au véhicule, pour un montant de 449,76 €	20 septembre 2022
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	Renonciation à la préemption de la parcelle 102/13, section 5, Rue de l'Eglise	13 septembre 2022
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

DEMATERIALIZATION DES ACTES REGLEMENTAIRES ET BUDGETAIRES SOUVIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour être exécutoire, une délibération ou un arrêté doit être transmis au contrôle de légalité, publié et/ou notifié. La dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires permettrait de réduire considérablement les délais et d'améliorer ainsi le fonctionnement de la mairie.

Le maire et le 1er adjoint disposent déjà d'un certificat pour la signature électronique des actes dans le cadre de la dématérialisation de la comptabilité. Le logiciel MAGNUS de BERGER LEVRAULT permet de procéder également à la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires.

Le Conseil Municipal décide la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec les services de l'Etat.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024. Toutefois, les collectivités qui s'engagent à basculer vers la M57 en 2023 bénéficieront d'un accompagnement et d'un appui technique renforcés de la DRFIP.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la nouvelle norme M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION: AAPPMA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de pêche de DURRENBACH-GUNSTETT-BIBLISHEIM a précédé à des travaux d'isolation de son local de rangement, pour un montant de 3.680,66 € TTC. Elle sollicite les 3 communes pour une subvention.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 300 € à l'AAPPMA.

MISE A DISPOSITION D'UN MEDIATEUR DU CENTRE DE GESTION DU BAS RHIN DANS LE CADRE DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 22 décembre 2021 a instauré la médiation préalable obligatoire par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour plusieurs catégories de décisions relatives à la gestion des agents, préalablement à la saisine du juge. Une convention doit à cet effet être conclue avec le Centre de Gestion, sachant que la prestation ne sera facturée qu'en cas de recours au médiateur.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

ANTENNE RELAIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'installation d'une antenne relais est à l'arrêt, les propriétaires du bâtiment sur lequel elle devait être aménagée s'étant désistés.

Suite à une réunion en mairie avec l'opérateur et les services de l'Etat, de la Collectivité Européenne d'Alsace et de la Région, le Conseil Municipal doit prendre position quant à la suite à donner à ce projet.

Après avoir échangé sur les différents aspects du dossier, le Conseil Municipal émet, par 8 voix pour et 1 contre, un avis favorable à la poursuite de la démarche.

DIVERS

➤ **Recherche de gîtes géothermiques**

Les boîtiers sont en place sur les trottoirs et en forêt, les camions vont effectuer les vibrations. Monsieur DEUTSCH a assisté à la réunion d'information à PREUSCHDORF et en présente le compte-rendu. Il rappelle que l'objectif principal de Lithium de France reste la géothermie et que le mode de forage est différent de celui de la société FONROCHE et ne présenterait aucun risque.

➤ **Rénovation énergétique de l'école**

La nouvelle chaudière a été installée mais l'arrêté autorisant la vente du bio-fioul vient seulement d'être publié. Le bio-fioul n'est toutefois pas encore disponible. La chaudière a donc dû être reprogrammée pour fonctionner au fioul normal. Des interventions seront à nouveau nécessaires pour l'utilisation du bio-fioul le moment venu.

L'entreprise GIECK interviendra pendant les vacances de la Toussaint pour terminer les travaux de menuiserie extérieure et intérieure.

➤ **Commissions locales SDEA**

Monsieur DEUTSCH, nouveau délégué de la commune dans les commissions locales, rend compte des réunions des commissions locales eau, assainissement et Grand Cycle de l'Eau. Il précise que les tarifs eau et assainissement (part fixe et part variable) vont augmenter en 2023 et 2024.

➤ **Informations diverses**

⇒ *11 Novembre*

Le Conseil Municipal propose de reconduire les cérémonies du 11 Novembre traditionnelles, avec la cérémonie au Monument aux Morts à l'Eglise et le verre de l'amitié à la Maison des Associations.

⇒ *Fête des Aînés*

Le Conseil Municipal propose de reconduire la Fête des Aînés avec le traditionnel repas de Noël.

Fin de la réunion : 21 H 10

Le Maire

Mireille CABIROL de SAINT GEORGES